

Commune de Saint-Gervais-la-Forêt
Service restauration scolaire

→ Protocole « panier repas » dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individuel (PAI)

COORDONNÉES :

	Nom-Prénom	
Mère		
Père		

- Nom et prénom de l'enfant Date de naissance :
- Classe

1. OBJET DU PROTOCOLE

Le présent protocole a pour objet de **définir les conditions** dans lesquelles l'enfant est autorisé à consommer, au sein du service de restauration scolaire, **un repas fourni et préparé par ses parents dans le cadre d'un PAI**.

2. ENGAGEMENTS DES REPRESENTANTS LEGAUX ET CONDITIONS DE REMISE DU PANIER REPAS

Les représentants légaux fournissent un repas préparé sous leur seule responsabilité et en assurer la livraison au restaurant scolaire – accès venelle Marguerite et Maurice Guillon.

Si les représentants légaux **ne peuvent pas assurer la livraison du repas eux-mêmes**, ils devront fournir à la collectivité **une attestation signée par leurs soins, autorisant ainsi un tiers à le faire.**

Les représentants légaux **s'engagent à :**

- Respecter les **règles d'hygiène alimentaire** en conservant le **panier repas** dans une **glacière** avec un **bloc réfrigérant** et maintenir ainsi une **température** réglementaire de **0 à 6°** pendant le transport,
- Identifier par un **étiquetage** la **glacière** et les **contenants** du repas avec le **nom et le prénom** de l'enfant,
- Fournir le repas dans des **contenants propres et adaptés avec couvercle**. Ils doivent être compatibles pour un passage au micro-onde,

- Respecter les **dates limites de consommation** (DLC) des aliments,
- Par mesure d'hygiène, **fournir un sac pour le retour des contenants sales** préalablement vidés de leurs restes.

👉 *Un agent remettra à l'enfant la glacière avant son départ du restaurant scolaire.*

Un agent réceptionnera et contrôlera le panier repas en présence des parents. Il complètera la **fiche de traçabilité** (modèle ci-après) avec une **prise de température** de la glacière et la nourriture se trouvant dans les contenants.

L'heure de prise de température sera également inscrite sur la fiche de traçabilité avant la mise au réfrigérateur, prévu à cet effet.

Si les conditions et les règles d'hygiène définies par le protocole ne sont pas respectées, **l'agent de restauration refusera le repas.**

Pour des raisons évidentes de respect du PAI, **aucun repas de substitution ne sera proposé** par la collectivité.

3. CONSERVATION ET DISTRIBUTION

La conservation de la glacière se fera dans le **réfrigérateur** prévu à cet effet, dans le respect des conditions sanitaires qui s'impose au service.

Au moment du repas : à la sortie du réfrigérateur et avant la consommation du panier repas, l'agent complètera à nouveau la fiche de traçabilité, avec :

- La température du plat,
- L'heure à laquelle elle sera prise.

Selon le plat apporté, l'agent le réchauffera au micro-ondes.

4. DUREE

Le protocole sera applicable selon le PAI mis en place.

Fait à Saint-Gervais-la-Forêt, le / /

Le(s) représentant(s) légal(aux)

Signature(s) :

Les représentants légaux ne tiendront pas pour responsable la collectivité des conséquences liées à la préparation, à la composition ou à l'altération des aliments survenues avant la prise en charge du panier repas par le personnel du restaurant scolaire.

NOM PRENOM ENFANT :

FICHE DE TRACABILITE DU PANIER REPAS							
Réception					Distribution		
Date	Glacière fournie avec un bloc réfrigérant pour assurer le maintien de la T° * Oui/non	Etiquettes glacière et contenants oui/non	DLC (date limite de consommation) * Indiquer les différents produits	Prise T° dès réception avant la mise au frigo : 👉 <u>la glacière</u> comprise entre 0 et 6° 👉 <u>le plat</u> comprise entre 0 et 4° Indiquer heure	Prise T° du plat avant consommation, à la sortie du frigo. Indiquer heure et T°	Observations	Nom Prénom agent

***si la date limite de consommation du produit est dépassée, le produit sera refusé.**

Si le repas n'est pas dans un contenant propre, étiqueté, adapté et avec une température réglementaire, l'agent REFUSERA le repas.